

Pays Vallée du Loir

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural

Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : 8 septembre 2017
Nombre de membres 45
Présents : 32 – Pouvoirs 8
Votants : 40

Vote : 40
Pour : 40
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 18/09/2017
et publication du 18/09/2017.

L'an deux mille dix-sept, le 14 septembre à 18h00 heures, le comité syndical du Pays Vallée du Loir – Pôle d'Équilibre Territorial et Rural - légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vaas en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis VALLIENNE, Président.

Présents (32) :

Jean-Paul BEAUDOUIN, Pierre BIHOREAU, Georges BITOT, Gérard BLANCHET, Jean-Claude BOIZIAU, François BOUSSARD, Guy-Michel CHAUVEAU, Nicolas CHAUVIN, Jean-Pierre CHEREAU, Galiène COHU de LASSENCE, Jean-François COINTRE, Gérard CROISEAU, Jean-Yves DENIS, Gérard DUFOUR, Sylvain FOURNIER, Roger FRESNEAU, Gilles GANGLOFF, Xavier GAYAT, Nadine GRELET-CERTENAIS Emile GUILLON, Laurent HUBERT, Jacques LAUZE, Philippe LEGUET, Marc LESSCHAEVE, Christophe LIBERT, Yveline LIMODIN, Carine MENAGE, Annick PETIT, Ghislaine SOYER, Denis TURIN, Régis VALLIENNE, Jacky VIRLOUVET.

Pouvoirs (8) :

Jean-Michel CHIQUET à Régis VALLIENNE, Dominique DUCHÈNE à Galiène COHU de LASSENCE, Jean-Pierre GUICHON à Nicolas CHAUVIN, Christian JARIES à Gérard BLANCHET, Claude JAUNAY à Georges BITOT, Daniel LEGEAY à Gérard CROISEAU, Didier LEGRAND à Yveline LIMODIN, Béatrice PAVY-MORANÇAIS à Gilles GANGLOFF.

D01-14-09-2017 : Recrutement CEP

Suite à la publication de l'offre d'emploi en vue de pourvoir le poste de Conseil en Energie Partagé, 4 candidats ont été reçus en entretien le 13 septembre. Aucun titulaire de la fonction publique ne répondant au profil recherché, Monsieur le Président propose au comité syndical de recruter Mme Anaïs Le Roi à compter du 2 octobre 2017, en contrat à durée déterminée pour 3 ans.

Mme Anaïs Le Roi est titulaire d'un diplôme d'ingénieure énergéticienne de l'école nationale supérieure en génie des technologies industrielles de Pau obtenu en 2012.

Monsieur le Président propose de lui octroyer une rémunération en référence à l'indice brut 449 - grille des cadres B de la filière technique – calculée sur la base d'une durée de travail hebdomadaire de 35h assortie, le cas échéant, du régime indemnitaire institué par délibération du 12 mai 2016.

Après en avoir délibéré le Comité syndical, à l'unanimité des votants, décide de recruter Mme Anaïs Le Roi aux conditions exposées par le Président.

Fait à Vaas

Les jour, mois et an susdits

Suivent les signatures


Le Président
Régis VALLIENNE

